

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2024

N°24-VII

Le 27 mars 2024 à 18h00, le Comité Syndical de l'Etablissement Public du SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 20 mars 2024 par Madame Laurence THERY, Présidente, à l'INP-ENSE3 à Grenoble.

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 22
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre d'entités territoriales présentes : 7
Nombre de voix : 8 833,90
Secrétaire de séance : Vincent FRISTOT

PRESENTS

Coralie BOURDELAIN, Albert BUISSON, Philippe CARDIN, Bruno CATTIN, Gilbert CHAMPON, Florent CHOLAT, Jean-François CLAPPAZ, Jean-Luc CORBET, Claude DIDIER, Jérôme FAUCONNIER, Franck FLEURY, Vincent FRISTOT, Julien LORENTZ, Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, Nadine REUX, Jérôme RUBES, Martial SIMONDANT, Laurence THERY, Laurent THOVISTE, Roger VALTAT, Béatrice VIAL

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Jean-Claude DARLET donne pouvoir à Gilbert CHAMPON
Dominique ESCARON donne pouvoir à Laurent THOVISTE
Anne GERIN donne pouvoir à Bruno CATTIN
Joël GULLON donne pouvoir à Martial SIMONDANT
Dominique PALLIER donne pouvoir à Laurence THERY

OBJET : Rapport d'activité 2023

Sur rapport de la Présidente,

Par renvoi aux dispositions applicables aux EPCI, les syndicats mixtes fermés doivent établir un rapport annuel d'activité dans les conditions définies par l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales.

Le SCoT de la grande région de Grenoble porte une planification territoriale pensée, dès sa conception, à une échelle large. Cette spécificité permet de mener des réflexions collectives correspondant à l'espace de vie des habitants. L'interdépendance et la complémentarité des sept intercommunalités nécessitent des réponses concertées et globales.

En 2023, l'importance fondamentale du dialogue entre les intercommunalités pour appréhender les enjeux à l'échelle de la Greg, s'est confirmée à plusieurs reprises.

« Demain, ensemble, autrement : préparer la grande région de Grenoble à 2050 », titre du séminaire du mois de Mars, a réuni de nombreux élus, représentant toutes les intercommunalités du SCoT. Les

réflexions de Philippe BIHOUIX et le partage d'expériences d'autres territoires ont permis d'alimenter les débats. Face aux défis et contraintes qui s'imposent, regarder loin, à horizon 2050, engage à coopérer pour retrouver des capacités d'action, des marges de manœuvre et élaborer les politiques de demain. Notre territoire dispose de ressources considérables qu'il nous faut préserver et valoriser au bénéfice de tous les habitants. L'échelle du SCoT est un formidable atout pour poser les débats, élaborer des compromis, définir les complémentarités et construire les solidarités.

Au début de l'été, l'avis rendu sur le projet de modification du Sradet a permis une formulation convergente d'attentes et de propositions. Ce positionnement commun a rappelé la puissance du collectif, intercommunalités et SCoT, pour affirmer et afficher des intérêts partagés pour la Greg. Tout comme l'initiative du bloc local a permis la relance du service express régional métropolitain. La concrétisation des annonces sera exigeante mais déterminante pour la Greg : plus qu'un projet de mobilité, le RER est un projet d'aménagement et de transformation du territoire, unissant les 7 intercommunalités sur le long terme.

Investir la scène du SCoT permet aussi aux élus communaux et intercommunaux d'être acteurs des changements à mener. La mise en œuvre du ZAN, confirmée en 2023, nous invite à réinventer nos modèles d'aménagement et à innover. La perspective de 2050 n'est pas si lointaine. Et plusieurs démarches communales peinent à traduire la trajectoire de réduction de la consommation d'espace à leur échelle car le cadre de réflexion collectif n'est pas encore opérationnel. Tout comme le développement d'énergies renouvelables ou de sites économiques ne trouvent pas dans le SCoT l'appui indispensable pour faciliter leur mise en œuvre. La lente obsolescence du SCoT crée progressivement des rigidités, voire des fragilités. N'oublions pas que si notre SCoT est un document stratégique, il est aussi un document d'urbanisme qui accompagne la mise en œuvre de nos projets locaux.

L'année 2023 a permis de stabiliser la méthode d'élaboration du Bilan à conduire en 2024. S'appuyant sur les instances du SCoT, Bureau et Comité syndicaux, concomitamment aux réunions des 7 Présidents d'EPCI de la grande région de Grenoble, le chemin de 2024 est défini. Un portrait actualisé de la Greg doit permettre d'évaluer notre SCoT et de mesurer sa capacité à répondre aux enjeux actuels et à venir. Pour enfin définir le chantier de son évolution.

Ce rapport d'activité 2023 permet de revenir sur l'implication forte de l'équipe auprès des territoires (24 avis PLU, préparation des avis de la CDAC et de la CDPENAF) mais aussi pour l'organisation des nombreux temps forts des instances : 7 Bureaux et 3 Comités syndicaux dans des territoires différents, 12 GPS.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical,

Vu les articles L. 5711-1 et L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport d'activité 2022 ;

Entendu le rapport de présentation ;

Le Conseil syndical décide :

- De prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2023 de l'EP SCoT de la grande région de Grenoble
- D'approuver ledit rapport d'activité 2023
- D'autoriser la diffusion du rapport d'activité 2023 de l'EP SCoT
- De transmettre ledit rapport d'activité 2023 aux EPCI membres de l'EP SCoT

Vote : à l'unanimité

Fait à Grenoble, le 27 mars 2024



La Présidente

Laurence THERY